

## « SANS LA TERRE, QUI ES-TU ? » L'ATTACHEMENT A LA TERRE EN PAYS DIOLA (SENEGAL)

Camille Ollier ( Université Lyon 2 )

Le terrain de recherche de Camille Ollier est la Basse-Casamance au sud du Sénégal à la frontière avec la Guinée-Bissau. C'est une région de mangrove.

Dans la cosmologie Diola, on dit que Dieu a jeté les Diolas sur la terre comme le riz que l'on jette. L'homme est voué à se nourrir de la terre. Avec les changements climatiques, les sécheresses se multiplient et les eaux salées stérilisent la terre. Cela a pour conséquence un exode rural vers les grandes villes du Sénégal. La Casamance est en conflit avec l'État central, c'est une région vue comme rebelle.

La question de son propos est celle de l'identité sociale dans un monde qui change.

- C'est une région d'agriculture vivrière :

- le riz on ne le vend pas, on le mange.
- Le riz est le ciment social, on le cultive en famille.
- La répartition des tâches est segmentée : les hommes labourent et construisent les digues.

- Le ciment social se fissure :

- les pluies sont plus rares et imprévisibles donc les rendements baissent.
- Les jeunes rompent les liens de travail et de solidarité avec les plus vieux restés au village.
- Les greniers se vident.
- Mais, les Diolas continuent de travailler la terre.

A Dakar, 12 % de la population est Diola. Ils envoient de l'argent au village pour embaucher des jeunes pour cultiver à leur place. Ces jeunes posent leurs conditions de salaires. Avant, le travail était gratuit, là, il faut les payer. L'argent des exilés sert aussi pour faire le battage mécanique (achat de machine). Pour les émigrés cultiver la terre, c'est cultiver la possibilité de revenir au village, de rester dans le groupe et de partager le riz qui rassemble lors des événements importants. Ils gardent une maison au village.

Depuis 1982, l'État est en conflit avec la Casamance. Les victimes principales sont le bétail et les terres. La forêt guinéenne sert de refuge mais beaucoup de Diolas ne reviennent pas. Dans la loi sénégalaise, si la terre n'a pas de propriété, elle appartient à l'État. Mais, pour les Diolas, la terre appartient à qui la cultive, la terre n'est pas un objet, mais un sujet de relation. Aujourd'hui, l'État n'essaye plus de faire appliquer les lois en Casamance à cause de la rébellion.

L'argent des immigrants sert de plus en plus à acheter du riz ou d'autres produits alimentaires venus de l'étranger. Aujourd'hui, il faut être riche pour cultiver le riz. Les Diolas thésaurisent le riz diola pour les grandes occasions. La certitude de la terre reste même si les changements sont en cours, les usages se reconfigurent. Mais, il n'y a pas de remise en cause profonde de la culture du riz. Le village est connecté à Dakar, aux champs de blé d'Ukraine et aux champs de riz thaïlandais. Pour les Diolas face au changement, la production continuera comme telle ou s'arrêtera. L'agriculture mécanisée et le changement de pratique, de semences sont questionnés selon les différents groupes diolas. Pour les Diolas, il faut produire selon les règles établies, car c'est un système communautaire. En cultivant la terre, on cultive le lien à ses ancêtres et aux traditions.